



# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 2019/05/06 Version: 01.00

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Forme du produit   | : Mélange            |
| Nom commercial     | : Clean 100 Access   |
| Code du produit    | : 387/749            |
| Type de produit    | : Détergent          |
| Groupe de produits | : Produit commercial |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

|  |  |
|--|--|
| Catégorie d'usage principal            | : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Détergent  |
| Utilisation de la substance/mélange    | : Produit de nettoyage   |
| Fonction ou catégorie d'utilisation    | : Agents détergents/lavants et additifs  |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
Ekoncept AS  
41, rue André Le Nôtre  
F- 30900 NIMES

Tel.: +33 9 74 76 88 88

E-Mail: [contact@clean-100.com](mailto:contact@clean-100.com) - [www.clean-100.com](http://www.clean-100.com)

Responsible person: Mr. Stéphane Ratignier

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 9 74 76 88 88  
Société

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Conseils de prudence (CLP)         | : P102 - Tenir hors de portée des enfants. |
| Fermeture de sécurité pour enfants | : Non applicable                           |
| Signal tactile                     | : Non applicable                           |

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 01.00

### 3.2. Mélanges

|           |   |
|-----------|---|
| Remarques | : Solution de :<br>Condensat d'huile végétale de levure<br>Ne contient pas :<br>acide éthylènediaminetétracétique; (EDTA)<br>NTA (acide nitrilotriacétique) et sels |
|-----------|---|

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Ce produit n'est pas dangereux. En cas de malaise consulter un médecin.  |
| Premiers soins après inhalation           | : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Ce produit n'est pas dangereux. Se laver à l'eau et au savon.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                  |   |
|------------------|---|
| Symptômes/effets | : Des symptômes significatifs ne sont pas attendus car le produit n'est pas classé. |
|------------------|---|

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Non combustible. Adapter les agents d'extinction à l'environnement. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Aucun connu.  |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Danger d'incendie                                     | : Aucun(es) dans des conditions normales. |
| Danger d'explosion                                    | : Aucun connu.                            |
| Reactivité en cas d'incendie                          | : Aucun(es) dans des conditions normales. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Aucun connu.                            |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Approcher au vent.  |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.   |
| Protection en cas d'incendie            | : Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Vêtements de protection ignifugés.                                   |
| Autres informations                     | : Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |   |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Les épandages peuvent être glissants. |
|-------------------|---|

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|--|

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|--|

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Pour confinement      | : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.  |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Rincer les restes avec beaucoup d'eau. En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. |
| Autres informations   | : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.  |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13). RUBRIQUE 7.

# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 01.00

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Aucune sous utilisation normale.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation convenable.
- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger contre le gel. Rayons directs du soleil.  
Aucun(es) dans des conditions normales.
- Produits incompatibles : Pas de recommandations spéciales. Non combustible.
- Chaleur et sources d'ignition : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger
- Lieu de stockage : contre le gel.  
Aucune donnée disponible.
- Matériaux d'emballage :

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

- Indications complémentaires : Législation Union Européenne. Ne contient pas de composants avec des valeurs limites d'exposition professionnelles spécifiques à certaines substances.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Équipement de protection individuelle:

Aucun(es) dans des conditions normales.

Protection des mains:

Aucun(es) dans des conditions normales

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

Protection de la peau et du corps:

Aucun(es) dans des conditions normales.

Protection des voies respiratoires:

Aucun(es) dans des conditions normales

# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 01.00

### Protection contre les dangers thermiques:

Aucun connu.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

### Autres informations:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique  | : Liquide  |
| Couleur  | : Incolore à jaune clair.  |
| Odeur  | : Légère. inodore.   |
| Seuil olfactif   | : non déterminé  |
| pH   | : non déterminé  |
| pH solution  | : non déterminé  |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : non déterminé  |
| Point de fusion  | : non déterminé  |
| Point de congélation                                   | : non déterminé  |
| Point d'ébullition                                     | : ≈ 100 °C Les données se rapportent au composant principal          |
| Point d'éclair   | : Non applicable   |
| Température critique                                   | : non déterminé  |
| Température d'auto-inflammation                        | : Non applicable   |
| Température de décomposition                           | : non déterminé  |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.   |
| Pression de vapeur                                     | : non déterminé  |
| Pression de vapeur à 50 °C                             | : non déterminé  |
| Pression critique                                      | : non déterminé  |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : non déterminé  |
| Densité relative                                       | : non déterminé  |
| Masse volumique  | : non déterminé  |
| Solubilité   | : Eau : complètement miscible.                                       |
| Log Pow  | : non déterminé  |
| Viscosité, cinématique                                 | : non déterminé  |
| Viscosité, dynamique                                   | : non déterminé  |
| Propriétés explosives                                  | : Non explosif.  |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible   |
| Limites d'explosivité                                  | : Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides. |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)                  | : Non applicable   |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)                  | : Non applicable   |

### 9.2. Autres informations

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Autres propriétés           | : Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section. |
| Indications complémentaires | : Aucune autre information n'est disponible  |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 01.00

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées. Conserver à l'écart des réducteurs/des acides (forts)/des bases (fortes).

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides et bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (inhalation) | :  |

|                  |   |
|------------------|---|
| Clean 100 Access |   |
| DL50 orale rat   | > 2000 mg/kg Les données se rapportent au composant principal |

|  |  |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: non déterminé  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: non déterminé  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales                               | : classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)   |
| Indications complémentaires  | : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.   |
| Cancérogénicité  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)   |
| Indications complémentaires  | :  |
| Toxicité pour la reproduction  | :  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. |
| Indications complémentaires  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)   |
| Danger par aspiration  | :  |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Aucun(es) dans des conditions normales. Pratiquement non toxique après une ingestion unique.<br>Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement non toxique après un contact cutané unique. |
| Autres informations  | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.   |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|   |  |
|---|--|
| Ecologie - général                          | : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.  |
| Ecologie - air                              | : Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.   |
| Ecologie - eau                              | : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique.  |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | :  |

|                  |   |
|------------------|---|
| Clean 100 Access |   |
| CL50 poisson 1   | > 100 mg/l Golden orfè (Leuciscus idus); Les données se rapportent au composant principal |
| CE50 Daphnie 1   | 2400 mg/l Les données se rapportent au composant principal                                |

# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 01.00

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Clean 100 Access            |  |
| EC50 72h algae 1            | > 2000 mg/l Les données se rapportent au composant principal |
| Indications complémentaires | Aucune autre information n'est disponible                    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Clean 100 Access             |  |
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable.  |
| Biodégradation               | > 99,9 % Readily biodegradable, according to appropriate OECD test; Les données se rapportent au composant principal |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Clean 100 Access             |   |
| Log Pow                      | non déterminé   |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. Ce produit n'a pas été testé pour les effets. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

|                  |  |
|------------------|--|
| Clean 100 Access |  |
| Ecologie - sol   | Pas d'effet écologique connu causé par ce produit. |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun(es) dans des conditions normales.  
 Indications complémentaires : Aucun autre effet connu. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Contenir et éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales.  
 Méthodes de traitement des déchets : Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.  
 Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
 Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages : Éviter le rejet dans l'environnement. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.  
 Indications complémentaires : Déchet non dangereux.  
 Ecologie - déchets : Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.  
 Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR  | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU                                   |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |                |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre  
 Non réglementé

- Transport maritime  
 Non réglementé

# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 01.00

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu. Contient : Fragrances allergisantes > 0,01%. CITRUS AURANTIUM DULCIS PEEL OIL EXPRESSED (CAS 8028-48-6).

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

| Composant   | N° CAS      | %        |
|---|-------------|----------|
| AQUA  | 7732-18-5   | >=10%    |
| Alkylamidopropylbétain C8-18 (numéroté pair)  | -           | 0,1 - 1% |
| PENTASODIUM TRIPHOSPHATE  | 7758-29-4   | <0,1%    |
| Tri sodium Citrate Dihydrate  | 6132-04-3   | <0,1%    |
| carbonate de sodium   | 497-19-8    | <0,1%    |
| Sodium d'acide polyaspartique   | 181828-06-8 | <0,1%    |
| GLYCERIN  | 56-81-5     | <0,1%    |
| CITRUS AURANTIUM DULCIS PEEL OIL EXPRESSED  | 8028-48-6   | <0,1%    |
| CITRUS LIMONUM  | 8008-56-8   | <0,1%    |
| Parfum  |             | <0,1%    |
| LITSEA CUBEBA FRUIT OIL   | 90063-59-5  | <0,1%    |
| citral  | 5392-40-5   | <0,1%    |
| BENZYL ACETATE  | 140-11-4    | <0,1%    |
| butyrate de diméthylbenzylcarbinyne   | 10094-34-5  | <0,1%    |
| masse de réaction de: (E)-oxacyclohexadéc-12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadéc-13-én-2-one;<br>a) (Z)-oxacyclohexadéc-(12)-én-2-one et b) (Z)-oxacyclohexadéc-(13)-én-2-one |             | <0,1%    |
| ALLYL CYCLOHEXYLPROPIONATE  | 2705-87-5   | <0,1%    |
| ALLYL CAPROATE  | 123-68-2    | <0,1%    |
| GAMMA-UNDECALACTONE   | 104-67-6    | <0,1%    |

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant | % |
|-----------|---|
| parfums   |   |

#### 15.1.2. Directives nationales

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils soient conformes à toute législation locale, provinciale ou nationale.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

# Clean 100 Access

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 01.00

Rapportage du classement et l'étiquetage CLP du mélange. Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH).

| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
|----------|-----------------|--------------|-----------|
|          |                 |              |           |

Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| ADN   | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ATE   | Estimation de la toxicité aiguë   |
| BCF   | Facteur de bioconcentration   |
| CLP   | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| DMEL  | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL  | Dose dérivée sans effet   |
| DPD   | Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  |
| DSD   | Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  |
| EC50  | Concentration médiane effective   |
| CIRC  | Centre international de recherche sur le cancer   |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC  | Concentration sans effet observé  |
| OECD  | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC  | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID   | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| FDS   | Fiche de données de sécurité  |
| STP   | Station d'épuration   |
| TLM   | Tolérance limite médiane  |
| vPvB  | Très persistant et très bioaccumulable  |

Sources des données : Fabricant/fournisseur.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : FDS: conforme à la CE directive 2001/58/EC et du règlement REACH 1907/2006 Annexe II.

MSDS EU (REACH Annexe II).

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit